L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.
Bureaux No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 10 AVRIL 1892.

CONSEIL DE GUERRE.

I

Un grand bâtiment gris au-delà de la Garonne, dans une rue droite. Les grands arrêtent devant la haute porte, surmontée d'un drapeau, que garde nuit et jour un mélancolique factionnaire. Spectacle toujours curieux: des soldats qui entrent, sortent ou font l'exercice. Le cour, très large, plantée d'arbres maigres, évoque l'idée d'une prison, et non d'une caserne.

En cet après-midi de juin, surtout, une triste odeur pesait sur les murailles rôties par le soleil. Les pionpions venaient par groupes silencieux. De temps à autre, un regard jaloux les fenêtres grillées du premier étage, où se réunissait le Conseil de guerre.

Dix minutes avant, le colonel présidant s'était montré dans l'encadrement de pierre, et un frisson secouait encore tous ces hommes au souvenir de cette apparition; pas un qui n'eût tremblé devant cette image humaine de la Justice militaire.

L'accusé qu'on allait condamner lâchant n'était pourtant pas un bien grand criminel. Déserteur à l'étranger en temps de paix, et pendant plus de huit jours. Les uns et les autres savaient que le pauvre diable en serait quitte pour six mois de prison. Mais on aimait assez, dans son ennuyante, ce Joseph Brinquant, un Montelhanais débrouillard, spirituel et bon garçon.

La salle du Conseil s'ouvrait d'un côté sur la cour, de l'autre sur un immense jardin. Jadis, ces énormes bâtiments appartenaient au couvent des abbés de Montastriol. Les murs conservaient que que chose de monacal, et le grand Christ de bois jaunis revêtait dans la pénombre l'aspect d'un juge implacable.

Les membres du Tribunal se trouvaient assis autour d'une table oblongue, couverte d'un tapis de drap vert. Au milieu, le colonel Vigier entre deux chefs de bataillon; puis, un capitaine, un lieutenant et un sous officier. Au banc de la défense, un avocat d'office, Tonlouse. Le ministère public, remplissant par intérim les fonctions de procureur de la République.

Quant à l'accusé, on le voyait à peine. Le pauvre Joseph Brinquant semblait recroquevillé sur lui même, comme pour se dissimuler aux regards. De courts tressaillements nerveux contrastaient son visage pâle et ses yeux effarés regardant le capitaine Mainjean au colonel Vigier avec une expression d'angoisse poignante.

Bien dissemblables, les trois acteurs de ce drame de la vie militaire.

Le colonel, un colosse roux, avec de longue moustache tombantes: l'aspect d'un Vercingétorix à grosses épaulettes. Le visage, lourd et rougeaud, rougissant de colère, et l'ensemble d'un grand air, eût été laid sans l'expression bonne, paisible et douce des yeux bleus. Au contraire, le capitaine Mainjean avait bien le type de l'officier moderne. Sa tête fine aux yeux gris, aux cheveux blonds lui donnait une apparence effeminée; mais la bouche nerveuse et les narines palpitantes décelaient l'ambition et la volonté. Les bras croisés, le lieutenant. Et Joseph Brinquant, un Méridional noirauld, sec et maigre, la trouvait bien jeune, cette lourde attente qui pesait sur lui.

Enfin, le colonel dit:

—"La parole est à M. le capitaine rapporteur."

II

Le capitaine Mainjean se leva.

—"Messieurs, j'expo-erai brièvement les faits qui amènent devant ce Tribunal le nommé Brinquant (Joseph), né à Montauban, le 8 octobre 1869, actuellement soldat de deuxième classe.

"L'accusé est au service depuis seize mois. Ses notes sont bonnes. Je n'y relève que vingt quatre heures de salle de police, pour une faute légère. Ses chefs et ses camarades déclarent tous que jusqu'au mois dernier, Brinquant se montrait exact, gai, facile à vivre. Son père, gros fermier de Capdeville, sert à son fils une pension convenable; le préveau a toujours été généreux. Il aurait donc fait son temps de service de façon honorable, s'il n'eût été vaincu soudainement par la plus folle des passions.

"On s'aperçut que Brinquant devenait sombre, lui si riant, si communicatif naguère. Il évitait de se mêler à ses camarades. D'abord, on le crut malade. A toutes les questions amicales, il opposait des réponses évasives. Enfin, un soir, il demanda et obtint la permission de minuit; le lendemain, il était par à absent à l'appel du matin. Brinquant avait disparu.

"Le hasard mit bientôt le capitaine commandant la première compagnie sur la trace du déserteur. Un fripier de Toulouse, le sieur Badin (Emile), demeurant rue Saint-Sever, déclara qu'un soldat du régiment s'était présenté l'avant-veille dans sa boutique. C'était Brinquant, qui achetait des vêtements civils. Le sieur Badin croyait prêter les mains à une équipée galante. Brinquant avait sa journée libre, disait il; au surplus, il reprendrait ses effets militaires dans la soirée. Mais, ne voyant plus reparaître son client de passage, le fripier eut peur; craignant d'être inculpé dans les poursuites pour recel et complicité, il alla spontanément faire sa déposition à mon collègue de la première compagnie.

"Des lors, il devenait facile de suivre le fugitif à la piste. Un employé du chemin de fer reconnut Brinquant au signalement qu'en lui montra. Dans la nuit un voyageur accompagné d'une femme s'était présenté au guichet de manant deux "prem ers" pour Narbonne. L'employé remarqua ce voyageur qui s'exprimait avec un accent bruyant. Sa parole saccadée, ses gestes brusques établissaient sans peur nerveuse. Un dire sous cette de gaieté même un aspect vaut la fumée! Tout c'est la Conception qui enlève son amenement!"

..... le capitaine Mainjean se tut pendant quelques secondes; l'accusé venait de pousser un profond soupir.

—"A Narbonne, reprit le capitaine, on apprenait que les fugitifs s'étaient dirigés vers Port Bou. A la frontière d'Espagne, on perdait leurs traces. Dans les traités d'extradition qui existent entre la France et l'Espagne, le cas de désertion n'est pas prévu. L'autorité militaire se trouvait donc désarmé.

"On croyait ne jamais revoir Joseph Brinquant, lorsqu'un matin, il vint se constituer prisonnier. Franchement, il avoua son crime. Par amour pour une chanteuse de Café-concert, il n'avait pas craint de se déshonorer et de fuir à l'étranger. A peine hors de France, le remords s'était emparé de cet homme un moment affolé. Il n'était vu consolant l'exil, le pire cruel de tous les exils. Pendant de longues années, jusqu'à ce que la prescription lui eût garanti l'impunité, il ne pouvait revoir dans son pays; pendant de longues années, il devrait éviter ses compatriotes, rougir devant eux, courber le front chaque fois qu'on parlerait de la France. Il aima mieux subir tout de suite le châtiment qu'il avait encouru, et c'est pourquoi Joseph Brinquant venait de lui-même réclamer ce Conseil de guerre devant lequel il comparaît aujourd'hui.

"Peut-être trouverez-vous, messieurs, que cette spontanéité dans le repentir mérite quelque pitié. Je vous supplie de réagir contre vous-mêmes et je sonnaite que vous ne soyez point tentés d'adoucir le châtiment. A toute faute, sa punition. Je requiers contre le déserteur l'application sévère de la loi. Surtout en ce temps ci, le Code militaire doit être inflexible. Quand l'armée est à la veille d'événements redoutables, il faut la maintenir, du haut en bas, dans la fidélité absolue du drapeau. Nous ne sommes plus à l'époque où cette armée était un Etat dans l'Etat. Tout le monde est soldat. Chaque soldat est un citoyen. Il doit acquérir, au service, l'habitude de la discipline, de l'obéissance et du dévouement.

"Trop facile, en vérité, d'excuser une faute en l'imputant aux séductions irréfléchies de la passion. Et j'ajoute: trop commode, cette manie d'invoquer à tous propos la fatalité des crimes passionnels. Je vous demande de faire un exemple, sans vous laisser amollir par les antécédents du coupable. Il a suivi sa maîtresse! Mais quelle maîtresse! Les notes de police que vous avez sous les yeux suffisent à vous éclairer. Il est revenu afin de se constituer prisonnier! Mais savons-nous à quel mobile il obéissait? Cette femme l'a peut-être chassé de chez elle; peut être aussi la famille de Brinquant, prise de honte, a-t-elle refusé de subvenir aux besoins de déserteur?

"Rendez-vous compte qu'il est des moments où l'indulgence devient coupable. Excuser le crime, c'est l'encourager. Je requiers contre Joseph Brinquant l'application de la loi. C'est lui qui aura brisé son avenir, non pas moi. Quand tout le monde est astreint au service militaire, il serait plaisant, en vérité, que ce déserteur ne fût pas châtié sévèrement, sous prétexte qu'il a cédé à sa passion pour une ex-danseuse indigne d'amour!"

III

Les membres du Conseil de guerre avaient écouté le capitaine Mainjean dans le plus profond silence. Quelques-uns même s'étonnaient de l'implacable dureté de son réquisitoire. On ne voyait point de visage plus bienveillant que celui du colonel Vigier entre deux chefs de bataillon; puis, un capitaine, un lieutenant et un sous officier. Au banc de la défense, un avocat d'office, Tonlouse. Le ministère public, remplissant par intérim les fonctions de procureur de la République.

Quant à l'accusé, on le voyait à peine. Le pauvre Joseph Brinquant semblait recroquevillé sur lui même, comme pour se dissimuler aux regards. De courts tressaillements nerveux contrastaient son visage pâle et ses yeux effarés regardant le capitaine Mainjean au colonel Vigier avec une expression d'angoisse poignante.

Bien dissemblables, les trois acteurs de ce drame de la vie militaire.

Le colonel, un colosse roux, avec de longue moustache tombantes: l'aspect d'un Vercingétorix à grosses épaulettes. Le visage, lourd et rougeaud, rougissant de colère, et l'ensemble d'un grand air, eût été laid sans l'expression bonne, paisible et douce des yeux bleus. Au contraire, le capitaine Mainjean avait bien le type de l'officier moderne. Sa tête fine aux yeux gris, aux cheveux blonds lui donnait une apparence effeminée; mais la bouche nerveuse et les narines palpitantes décelaient l'ambition et la volonté. Les bras croisés, le lieutenant. Et Joseph Brinquant, un Méridional noirauld, sec et maigre, la trouvait bien jeune, cette lourde attente qui pesait sur lui.

Enfin, le colonel dit:

—"La parole est à M. le capitaine rapporteur."

II

Le capitaine Mainjean se leva.

—"Messieurs, j'expo-erai brièvement les faits qui amènent devant ce Tribunal le nommé Brinquant (Joseph), né à Montauban, le 8 octobre 1869, actuellement soldat de deuxième classe.

"L'accusé est au service depuis seize mois. Ses notes sont bonnes. Je n'y relève que vingt quatre heures de salle de police, pour une faute légère. Ses chefs et ses camarades déclarent tous que jusqu'au mois dernier, Brinquant se montrait exact, gai, facile à vivre. Son père, gros fermier de Capdeville, sert à son fils une pension convenable; le préveau a toujours été généreux. Il aurait donc fait son temps de service de façon honorable, s'il n'eût été vaincu soudainement par la plus folle des passions.

"On s'aperçut que Brinquant devenait sombre, lui si riant, si communicatif naguère. Il évitait de se mêler à ses camarades. D'abord, on le crut malade. A toutes les questions amicales, il opposait des réponses évasives. Enfin, un soir, il demanda et obtint la permission de minuit; le lendemain, il était par à absent à l'appel du matin. Brinquant avait disparu.

"Le hasard mit bientôt le capitaine commandant la première compagnie sur la trace du déserteur. Un fripier de Toulouse, le sieur Badin (Emile), demeurant rue Saint-Sever, déclara qu'un soldat du régiment s'était présenté l'avant-veille dans sa boutique. C'était Brinquant, qui achetait des vêtements civils. Le sieur Badin croyait prêter les mains à une équipée galante. Brinquant avait sa journée libre, disait il; au surplus, il reprendrait ses effets militaires dans la soirée. Mais, ne voyant plus reparaître son client de passage, le fripier eut peur; craignant d'être inculpé dans les poursuites pour recel et complicité, il alla spontanément faire sa déposition à mon collègue de la première compagnie.

"Des lors, il devenait facile de suivre le fugitif à la piste. Un employé du chemin de fer reconnut Brinquant au signalement qu'en lui montra. Dans la nuit un voyageur accompagné d'une femme s'était présenté au guichet de manant deux "prem ers" pour Narbonne. L'employé remarqua ce voyageur qui s'exprimait avec un accent bruyant. Sa parole saccadée, ses gestes brusques établissaient sans peur nerveuse. Un dire sous cette de gaieté même un aspect vaut la fumée! Tout c'est la Conception qui enlève son amenement!"

..... le capitaine Mainjean se tut pendant quelques secondes; l'accusé venait de pousser un profond soupir.

—"A Narbonne, reprit le capitaine, on apprenait que les fugitifs s'étaient dirigés vers Port Bou. A la frontière d'Espagne, on perdait leurs traces. Dans les traités d'extradition qui existent entre la France et l'Espagne, le cas de désertion n'est pas prévu. L'autorité militaire se trouvait donc désarmé.

"On croyait ne jamais revoir Joseph Brinquant, lorsqu'un matin, il vint se constituer prisonnier. Franchement, il avoua son crime. Par amour pour une chanteuse de Café-concert, il n'avait pas craint de se déshonorer et de fuir à l'étranger. A peine hors de France, le remords s'était emparé de cet homme un moment affolé. Il n'était vu consolant l'exil, le pire cruel de tous les exils. Pendant de longues années, jusqu'à ce que la prescription lui eût garanti l'impunité, il ne pouvait revoir dans son pays; pendant de longues années, il devrait éviter ses compatriotes, rougir devant eux, courber le front chaque fois qu'on parlerait de la France. Il aima mieux subir tout de suite le châtiment qu'il avait encouru, et c'est pourquoi Joseph Brinquant venait de lui-même réclamer ce Conseil de guerre devant lequel il comparaît aujourd'hui.

"Peut-être trouverez-vous, messieurs, que cette spontanéité dans le repentir mérite quelque pitié. Je vous supplie de réagir contre vous-mêmes et je sonnaite que vous ne soyez point tentés d'adoucir le châtiment. A toute faute, sa punition. Je requiers contre le déserteur l'application sévère de la loi. Surtout en ce temps ci, le Code militaire doit être inflexible. Quand l'armée est à la veille d'événements redoutables, il faut la maintenir, du haut en bas, dans la fidélité absolue du drapeau. Nous ne sommes plus à l'époque où cette armée était un Etat dans l'Etat. Tout le monde est soldat. Chaque soldat est un citoyen. Il doit acquérir, au service, l'habitude de la discipline, de l'obéissance et du dévouement.

"Trop facile, en vérité, d'excuser une faute en l'imputant aux séductions irréfléchies de la passion. Et j'ajoute: trop commode, cette manie d'invoquer à tous propos la fatalité des crimes passionnels. Je vous demande de faire un exemple, sans vous laisser amollir par les antécédents du coupable. Il a suivi sa maîtresse! Mais quelle maîtresse! Les notes de police que vous avez sous les yeux suffisent à vous éclairer. Il est revenu afin de se constituer prisonnier! Mais savons-nous à quel mobile il obéissait? Cette femme l'a peut-être chassé de chez elle; peut être aussi la famille de Brinquant, prise de honte, a-t-elle refusé de subvenir aux besoins de déserteur?

"Rendez-vous compte qu'il est des moments où l'indulgence devient coupable. Excuser le crime, c'est l'encourager. Je requiers contre Joseph Brinquant l'application de la loi. C'est lui qui aura brisé son avenir, non pas moi. Quand tout le monde est astreint au service militaire, il serait plaisant, en vérité, que ce déserteur ne fût pas châtié sévèrement, sous prétexte qu'il a cédé à sa passion pour une ex-danseuse indigne d'amour!"

III

Les murmures éclatèrent. Le visage du colonel Vigier était devenu blême. Il tirait fébrilement sa longue moustache blonde, balbutiant d'une voix rauque: "Capitaine!.... capitaine!..."

Mais déjà le silence s'était rétabli.

Une émotion poignante pesait sur ces hommes, tous familiers avec le danger, cependant, tous endurcis déjà par la vie et par la guerre

Le capitaine Mainjean releva fièrement la tête et, chaudement, énergiquement:

—"Messieurs, j'ai requis toute la sévérité de la loi contre le déserteur Joseph Brinquant. C'était mon devoir. Maintenant, je fais appel à toute votre indulgence. C'est mon droit. C'est moi le sous-lieutenant de Bayonne. Comme le prévenu que vous avez à juger, je me suis affolé d'une fille de rien du tout. Comme le prévenu, j'ai passé la frontière. Seulement, quel est le plus coupable des deux, s'il vous plaît? Moi, fils d'officier, moi qui sortais de Saint-Cyr, après n'avoir eu sous les yeux que des exemples de loyauté ou de patriotisme, ou ce naïf enfant de la terre, fils de fermier, qui sait à peine lire et écrire, et qui n'a connu de la patrie sa réunion en un coin de terre où se dresse le clocher du village? Jugez avec votre conscience, mais décidez avec votre cœur. Car si l'accusé est coupable, qu'est-ce que je suis donc, moi?"

Après quelques secondes de délibération, le Conseil a rapporté un verdict d'acquittement.

ALBERT DELPIT.

Les enfans en dentition.—Le sirop Delabarre pour la dentition soulage immédiatement les enfans qui souffrent. Quelques gouttes frottées sur les gencives calment la douleur et diminuent l'enflure de même qu'elles facilitent le percement des dents sans souffrance. Mères, soignez vos bébés; ne les laissez pas souffrir. 200 doses pour 60 sous.

LE ROSIER.

I

—"Mille tonnerres!.... Faut il être assez misérable!.... Ah! le gredin!" s'exclama le vieux garde, s'arrêtant à bout d'expressions, planté tout droit devant une tombe.

A la fin, c'était trop fort. On n'imaginait pas une semblable canaillerie. Jamais, non, Dieu merci! jamais il n'avait constaté un fait aussi inouï que celui qui, depuis quelques jours, le confondait, l'emplissait d'indignation, lui bonlversait l'esprit.

Cependant, on n'était pas d'hier qu'il faisait sa ronde à travers ces silencieuses allées. Il y avait déjà une trentaine d'années que le père Jean, un vieux brave, avait quitté le régiment. Grâce à d'excellente étiate de service, qu'accompagnaient pas mal de blessures attrapées un peu partout, à l'aveugle'te du destin, il avait obtenu une modeste place de gardien au cimetière d'Ivry. Vieux garçon, sans famille, après avoir quitté ses camarades, il se trouva seul au monde, sans affection,—si ce n'est pour la médaille militaire qu'il portait sur sa poitrine et se prit d'un véritable amour pour les tombes confiées à sa garde.

Peu à peu, elles devinrent toute sa vie. Il les considéra comme sa propriété, fut par cœur les inscriptions peintes fraîchement sur les croix ouvragées dans la pierre dures par le temps. Ses tombes étaient sa famille, ses amis, son régiment. Il allait, au lever d'el'es, se promenant lentement, habité au cri e son pas sur le sable, ses jours s'écoulaient dans le calme heur.ux.

Mais son bonheur venait de disparaître. Subitement, sa vie si douce avait été empoisonnée. Une douleur réelle le torturait, lui emplissait le cœur; et la colère faisait bouillonner tout son sang: le père Jean s'était aperçu qu'on volait une tombe!

Le coup était rude.

Les chrétes artistement travaillés, les médaillons d'or, tous les objets de valeur étaient dédaignés; mais dès que sur une tombe reapelendissaient de belles touffes de fleurs, y mettant une note joyeuse de vie, rappelant que ceux qui restaient n'oublaient pas, une main sacrilège, profanant le pieux souvenir, arrachait les plus jolies fleurs, et un coin du bonquet restait vide, semblant crier: "Au voleur!"

Les poings crispés, le père Jean restait là, devant cette tombe, ne pouvant en détacher ses yeux. La vaste enceinte, elle était si ornée! Un vrai jardinet, coquet, pimpant, charmant, comi perdu dans le bruit de la grande ville, lui faisait bon dormir l'éternel sommeil. Hélas! ce matin, quel changement! Une main criminelle y était passée, arrachant sans pitié les si belles roses, bouleversant sans pitié la terre sacrée, semant la tristesse et la dévastation.

Des bouffées de fureur montaient à la tête du vieux soldat, lui congestionnaient le visage. Il se sentit pris d'une immense émotion, et sur sa figure basanée, deux larmes coulèrent. Puis, comme honteux de cet acte de sensibilité, il se dompta un formidable coup de poing dans la poitrine pendant que les jurons précipités s'écrasaient sur ses lèvres. La fâcheté de ce vol infâme dépassait les bornes de son intelligence, et une seule idée lui restait:

—"Surprendre le malfaiteur, et...."

Il n'acheva pas, mais son bras se tendit, son poing se lança avec violence dans le vide, menaçant l'inconnu; autour de lui, du bout de sa canne, il fit violemment sauter les cailloux; puis, il reprit sa promenade, disant à chaque pas comme dans un refrain qui contenait toute sa rage:

—"Mille tonnerres! faut-il être assez canaille!—"

Soudain, en tournant une allée, le père Jean aperçut une toute petite fille, trottinant d'un pas incertain. Elle était à peine vêtue; sa robe—une loque à travers laquelle se montrait sa chair rosée—était couverte de boue, et le bas, gelé par la froid, était raidi, lui tapait sur les mollets. Ses pieds étaient bentlirent un gros caillou, et la douleur lui fit pousser un léger cri; mais promenant autour d'elle un regard inquiet, elle reprit sa marche.

Doucement, le garde la suivait. "Probablement, pensait-il, une de ces jeunes mendiantes qui pullulent autour des cimetières, petites vagabondes envoyées là par leurs parents pour soutirer quelque aumône à la sensibilité des visiteurs." Mais, tout à coup, ses yeux brillèrent de colère; il voulut crier, mais, suffoqué d'émotion, il ne put pas....

Immobile, il venait de voir la fillette se baisser et une tombe se saisir à pleine main un rosier qu'elle secoua avec violence; elle le tirait avec une force qu'on ne lui eût pas supposée et l'empoignant au pied, faisant un dernier effort, elle le déracina.

Elle se releva, serra l'arbuste dans ses bras et s'enfuit droit devant elle, buttant à chaque pas, se déchirant les pieds sans pousser une plainte; elle allait, emportée dans une course folle, sans rien voir, n'entendant même pas derrière elle la respiration haletante du vieux garde qui avait peine à la suivre et mâchonnait entre ses dents serrées:

—"Ah! coquine, je vais te pincer!.... ton affaire est bonne!"

II

Quand le père Jean la rejoignit, tout au fond du cimetière, dans le coin de la fosse commune, l'enfant était à genoux devant une tombe qui formait un contraste étrange avec la grande simplicité de celles qui l'environnaient; pourtant, une simple petite croix en bois, mal enfoncée dans la terre, était plantée au milieu; mais autour, comme sur un dos mausolées les plus riches, des fleurs superbes étaient jetées.

Le garde, interloqué, s'était arrêté, regardant cette pauvresse plutôt couchée qu'agenouillée sur la terre durcie par la gelée; elle murmurait tout haut des mots inintelligibles; son corps était convulsivement secoué par les sanglots; elle poussait des gémissements plaintifs et de grosses larmes coulaient sur ses maigres joues.

Elle releva la tête, joignit les mains, et sa voix au timbre enfantin s'éleva dans le silence, semblable à une prière.

Puis, elle prit le rosier qu'elle avait déposé près d'elle, mit un long baiser sur l'une des roses, et, creusant la terre avec ses doigts, elle fit un trou et planta l'arbuste.

Derrière elle, instinctivement, le père Jean avait retiré son képi, mais, d'un geste bourru, il le refonça sur sa tête, s'en voulut de son mouvement de respect, se traita de "vieille bête", et, décidé à en finir, posa sa main sur l'épaule de l'enfant, le fit retourner d'un seul coup et cria d'une voix qui la terrifia:

—"Enfin, je t'y prends donc, petite voleuse!"

III

Epouvantée, semblant sortir d'un rêve, l'enfant avait levé sa tête maigrichette, toute bleuie par le froid; elle vit le visage couronné du garde, et dans ses oreilles une grosse voix menaçante bourdonna: "Petite voleuse!"

Alors, elle posaen un cri, voulut s'enfuir; mais, paralysée par la frayeur, elle resta clouée sur place, elle dansa d'abord nerveusement, un frisson secoua tous ses membres, et ses deux grands yeux étonnés se fixèrent sur ceux du garde

Celui ci avait adouci sa voix. Maintenant, il lui semblait impossible que cette jolie petite tête pût appartenir à une misérable, et, cherchant les expressions, crainte d'effrayer l'enfant, sur un ton presque caressant, il l'interrogea. Mais la petite restait muette. Alors, la colère le ressaisit et, levant la main, il cria:

—"Allons! parle, on...."

Il n'acheva pas, car deux faire un mouvement pour s'échapper, réagissa, attendu les coups, l'enfant courbait la tête: il arrêta, se mordit les lèvres, rougissant comme s'il avait commis une mauvaise action.

Enfin, l'enfant remua les lèvres; elle allait parler..... mais les sanglots l'étouffèrent, l'étranglèrent, l'empêchèrent de prononcer un mot. Seule, des crachrauques, des sons inarticulés sortaient de sa gorge. Brisée d'émotion, elle tombe lourdement sur ses genoux, tendant les bras, avançant vers la tombe un doigt osseux, tout en criant, d'un geste désespéré, elle montra la terre fouillée par lequel sourriaient déjà les roses à peine plantées.

Le père Jean ne comprenait rien à cet acte, qui le remplit pourtant. Sa colère était complète comme se propriété. Cet enfant n'apparence si malheureuse. Il oublia ses griefs contre elle, la releva, la pressa doucement contre lui et, chauffant sa tête mignonne dans ses mains, lui parla presque bas à l'oreille

—"Voyons, ma petite, je ne te ferai pas de mal..... Tiens, regarde moi, je ne suis pas méchant..... Voyons, ne pleure pas et dis moi pourquoi tu prends des fleurs sur les autres tombes pour les apporter ici...."

Alors, l'enfant, d'une voix déchirante, râla:

—"Ma m'man aimait tant les fleurs, m'aleur!"

Un sanglot la força de s'interrompre, et, ramassant toutes ses forces, elle s'écria:

—"Elle est morte, ma m'man, m'aleur!.... On l'a mise là!.... Et moi, je voulais lui porter des fleurs!"

—"Mais ton père?" interrogea le garde, dont l'émotion faisait trembler la voix.

L'enfant le regarda d'un air navrement étonné, se mit à ne comprenant pas sa question, continua en jugeant les mains.

—"J'suis pas.... J'connais qu'm'man, rien que ma p'tite m'man.... Ah! m'aleur, laissez-moi lui donner des fleurs!"

Brusquement, le garde enleva l'enfant dans ses bras nerveux, la serra sur son cœur, et, pleurant à son tour, il ouvrit de caresses la petite tête qui, instinctivement, se collait sur ses fortes moustaches.

—"Nom de nom! pourquoi ne parlais-tu pas, gamine?..... Ah! ta mère aimait les fleurs! Eh bien, morbleu, tu en voleras plus. Viens avec moi: mon jardin est plein, nous allons les arracher, et puisqu'elle aimait les fleurs, nous les lui porterons à la m'man!"

—"Vrai..... vrai!..... c'est vrai!....." s'exclama la petite, dont la figure se rasséréna.

Et, de ses petits bras enlaçant le cou du vieux, l'embrassant avec frénésie, elle dit, balbutiant d'une tendresse infinie:

—"Oh! je t'aime, toi!"

Puis, toute sérieuse, elle se laissa glisser à terre, se mit à genoux, et, le regard en haut, la face irradiée, elle dit tout haut:

Notre père qui êtes aux cieux....

Alors, le garde, debout à côté d'elle, murmura:

—"Pauvre petite voleuse!..... puisque je t'ai pincée, ton affaire est bonne: tu seras mon enfant!"

GASTON SCHAEDLER.

Le roi Créole.—Le Créole Tonic est le roi des curatifs. Il rend la vigueur aux femmes de santé délicate; donne du ton, de la force aux parties affaibies du corps. C'est un remède infaillible pour les maladies de longue durée. Il aide la nature à rendre la santé aux organes malades. Il triomphe des cas les plus graves, si désespérés qu'ils soient.

La statistique des chiens.

Petite statistique philosophique. Le chien est l'ami de l'homme. Mais, évidemment, l'homme est l'ami du chien.

Sait-on le nombre des chiens que possède la France? Il y a, sur tout le territoire, qui détend de la Manche à la Méditerranée et des Alpes à l'Océan, 788,088 chiens de luxe et 2,069,569 chiens de garde!

Total: deux millions huit cent cinquante-sept mille six cent cinquante-sept chiens!

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 9 avril 1892.

COMPTOIRS D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'hui ces 7 semaines	$1,343,847 08	$223,913 60
Même temps la semaine dernière	1,654,378 08	106,664 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Nouvelles Victoria, $4 80 à 5 00; 20-francs, $3 80 à 3 90; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; 25 pesetas espagnols, $4 70, or léger américain, 97 à 97½c.; argent mexicain, 69 à 70 par oz; dollars mexicains, 68 à 70; sols péruviens, 68½ à 69½; pesos chiliens, 68½ à 69½; argent anglais, par £, $4 80 à 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 19¾ à 19¾.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans — Comme il y a toujours beaucoup d'argent sur le marché, les taux restent faciles.

Papier exceptionnel	—@8
do A1	—@8
Prêts sur garanties collatérales	5@6
Time do do	6@7
Papier hypothécaire	—@8

New-York.—Taux de l'argent 1¼.

Londres.—Taux de la Banque d'Angleterre 3, comptant 96 5/16 à 96¼; U. S. 4's —.

Paris.—Rentes—96.80.

Argent en lingots (par oz fin) — Londres 39¾; New York 56½; Nlle-Orléans 56.

CHANGE.

REICHSMARKS—95

STERLING est inactif.

Commerce (60 jours)..... 487¼ à 487½

Traites de banques (60 jours)..... 487¾

LES FRANCS sont inactifs.

France du commerce (60 jours)..... 5.18¾

Traites de banques (60 jours)..... 5.16¼

LE CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est inactif.

Traites de commerce 50c. de prime.

Traites de banques $1 50 de prime.

Tirez de collection des banques $1 50 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

10 actions Union National Bank..... 125½

Entre les appels de 11 A. M. et de 1 P. M.

25 actions T. S. O Gaslight Co..... 97½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes de N.-O. Stock Exchange.

	Valeur	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	....	....
Bank of Commerce	100	115	115½
Canal & Banking Co	100	168	....
Citizens	100	94	97
German-American	100	212½	215½
Germania Savings	100	241	....
Hibernia National	100	205	....
Louisiana National	100	....	100
Metropolitan	100	....	....
Mutual National	100	....	....
N. O. National	100	110	....
People's	100	50	114
State National	100	160	....
Union National	100	125	128
Whitney National	100	340	360
Western National	100	166	168½
Traders'	100	....	104
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	....	....
Firemen's Ins. Co	50	6	....
Germania Ins. Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	....	....
Louisiana Ins	100	....	....
Lafayette	50	75	85
Merchants Mutual	100	....	40
Mechanics and Traders	100	....	102
New Orleans Ins Ass	50	24	29
New Orleans Ins. Co	100	....	....
Sun Mutual Ins	100	....	....
Southern Ins. Co	100	94	....
Teutonia	100	....	145
Obligations de fer urbains.			
Carrollton	100	130	131½
Crescent City	100	90	91
Citizens' Railroad	40	....	....
New Orleans City	100	....	....
Orleans	50	72	75
Pref. do Street	50	93	....
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	49	50½
Imp. Bended Warehouse	100	....	....
Louisiana Gas Light Co	100	....	50
Consumers Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man. Co	50	....	....
Mutual Ice Co	100	....	....
N. O. Gas Light Co	100	97½	98½
N. O. Waterworks Co	100	96½	98
N. O. Brewing Ass	100	115½	115½
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Louisiana Ice Man. Co	50	....	21
Louisiana Electric Light Co	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co	100	....	....
Pref. do do do	100	....	....
Ed'ard Flower Ex. Co of Chicago	10	1½	2
Jockey Club	100	....	....
Cent. T. Sland	....	....	....
M. L. & B. As	....	....	....
Maison Blanc. Illumin'g. Co	....	....	....
Phœnix Fertilizer Co	....	....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
Southern Theatre	....	....	....
Graham P. & S. Co	10	....	....
Charles Ice Man'fg Co	....	....	....
Pelican Brewery Bonds	....	....	....
C. C. Furniture Co	....	....	....
Independent Cotton Oil	....	....	....
Louisiana Insurance	....	....	....
Jackson Coal & Cotton Co	....	....	....
Co-operative Bank Co	....	....	....
Louisiana Furniture Co	....	....	....
Southern Athletic Club	....	....	....
Young Men's Ath Club	....	....	....
Bons d'Etat.			
Louisiana 6's	85½	86½	....
Louisiana 8's	....	....	....
Bons de ville.			
Premiums	100½	100	....
Consolidated 4's Consols	....	....	....
Consolidated 6's	....	....	....
Consolidated 6's Consols	....	....	....
Extended 6's Consol	107	....	....
Extended 6's Consol Crescent	107½	....	....
Extended 6's Park	....	....	....
Extended 6's R. R.	....	....	....
Extended 6's Waterworks	....	....	....
Extended 6's Pref.	....	....	....
City 6's par certificates	102	....	....
Consolidated coupons	102	102½	....
City 5's	....	....	....
City 7's, old	....	....	....
City 7's, new	....	....	....
City 7's, gold	....	....	....
Houston Funding	....	....	....
Sonnet's Reg. Cons	....	....	....
Bons divers.			
United States 4's	....	....	....
Canal and Clab. Rl. R. R. mort	....	....	....
O. & L. & M. O. R. R. Co	....	....	....
Jackson R. R. 2d mort. debt	....	....	....
Cotton Exchange 1st mort	....	....	....
Board of Trade Stock	....	....	....
Produce Ex. hange Stock	....	....	....
Mech. Dramatic and Lomb. Ex	....	....	....
Sugar Exchange	....	....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's	125½	126½	....
Morgan's L. and T. R. R. 6's	110½	....	....
New Orleans Gas Bonds	....	....	....
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort	....	....	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort	....	....	....
St Charles Hotel Co mort	....	....	....
Crescent City RR. 1st	107½	....	....
Crescent City RR. Consols	....	....	....
N. O. City Railroad Co mort	120	....	....
St Charles St. RR. Co mort	....	....	....
Carrollton RR. Co mort	....	....	....
Carrollton RR. Co mort (1892)	....	....	....
Carrollton RR. Co mort (1902)	....	....	....
N. O. Waterworks Co. 1st mort	....	....	....
N. O. Brewing Association bonds	104½	106½	....
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort	....	....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort	....	....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort	....	....	....
Lewis R. Cotton Press mort	....	....	....
Cherokee mort Bon's	....	....	....
Edison Electric Light Co. 1st mort	....	.